

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015\_12\_6  
id. 2273

*L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE  
REFORME DE MATÉRIEL**

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille propose divers matériels qui ne sont plus en mesure d'être affectés à leur activité, et ce, en raison de leur ancienneté et de leur état de vétusté.

Il y a donc lieu de procéder à leur réforme et à leur sortie de l'inventaire.

**Matériel destiné à la réforme :**

La commission de surveillance du Centre Départemental et de la Famille, lors de la séance du 1er octobre 2015, a proposé de réformer du matériel électroménager et technique qui est aujourd'hui hors d'usage.

Le tableau ci-après répertorie l'ensemble du matériel destiné à la réforme.

<i>Type de matériel</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Numéro inventaire</i>	<i>Observations</i>
Robot Electrique Makita	1988	235-244	Hors d'usage
Visseuse	1989	245-287	Hors d'usage
Four Atelier	1990	248-299	Hors d'usage
Store Toile	2006	757-837	Hors d'usage
Sèche Linge Proline Miele-CASH	1995	570-503	Hors d'usage
Lave Linge Top Thomson-CASH	2001	651-680	Hors d'usage
Cuisinière Fagor Gaz	2008	853-951 a	Hors d'usage

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission de surveillance réunie le 1er octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide la mise à la réforme et la sortie de l'inventaire de l'ensemble du matériel ci-dessus énuméré.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC